



DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

Fontenay-aux-Roses, le 29 juin 2011

Nos Réf. : CODEP-DTS-2011-030846

TANDEM CONSULTANTS120 Chemin des Verchères
38500 COUBLEVIE

Objet : Suite d'une inspection de la radioprotection
Inspection n° INSNP-DTS-2011-0122 - Dossier F330020 (autorisation 09.04613)
Thèmes : Fournisseur de sources radioactives

Réf. : Code de la santé publique, notamment ses articles L1333-17 et R.1333-98
Code du travail
Loi 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle de la radioprotection prévues à l'article 4 de la loi en référence, une inspection a eu lieu dans votre établissement de **Coublevie** le 11/05/2011.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

Cette inspection avait pour but de vérifier la conformité de vos activités et de votre organisation par rapport aux exigences de la réglementation relative à la radioprotection et plus particulièrement par rapport à votre autorisation de céder, d'importer en France et d'exporter des appareils contenant des radionucléides en sources scellées (dossier F330020).

Les inspecteurs ont apprécié l'implication et la disponibilité de l'interlocuteur rencontré pour répondre aux questions posées. Le système mis en place pour le suivi des clients et des sources est globalement satisfaisant.

Les inspecteurs ont toutefois noté des points sur lesquels l'organisation pourrait être améliorée.

A. Demandes d'actions correctives

➤ Organisation pour la distribution d'un appareil

Vous avez déclaré aux inspecteurs que le chargement de la source dans l'appareil et la mise en service de l'appareil nécessitait l'intervention d'un technicien du fabricant. Or le fabricant ne dispose pas à ce jour de l'autorisation prévue à l'article L. 1333-4 du code de la santé publique.

Demande A1 : Je vous demande de vous assurer de la régularisation de cette situation ou à défaut de proposer une nouvelle organisation en ce qui concerne la réalisation de ces opérations.

B. Compléments d'informations

➤ Fichier national des sources radioactives

Les inspecteurs ont relevé des écarts entre vos registres et le fichier national des sources radioactives, notamment en ce qui concerne les reprises de sources.

Demande B1 : Je vous demande de vous rapprocher de l'IRSN afin de mettre en cohérence votre inventaire avec le fichier national des sources radioactives.

➤ Consignes de sécurité

Vous avez déclaré aux inspecteurs que vous n'étiez pas en mesure de garantir que le client reçoive les consignes à tenir à réception de la source scellée avant le chargement et la mise en service par le technicien du fabricant.

De plus, le manuel transmis n'a pas été mis à jour à la suite des dernières évolutions réglementaires.

Demande B2 : Je vous demande de transmettre à l'ASN/DTS une nouvelle version du manuel envoyé au client tenant compte des dernières évolutions réglementaires et de la conduite à tenir à réception de la source. Par ailleurs, ce document devra être envoyé au client par TANDEM Consultants dès réception de la demande de fourniture visée par l'IRSN.

➤ Informations concernant la source livrée

Vous avez déclaré aux inspecteurs que vous ne receviez aucune information concernant la source livrée au client par le fabricant.

Demande B3 : Je vous demande de mettre en place une organisation vous permettant de disposer du certificat de source scellée pour chaque source livrée.

➤ Reprise de la source par le fabricant

Vous avez indiqué aux inspecteurs que lors de la reprise de la source par le fabricant, vous étiez informé par le transporteur au départ de la source mais que vous ne receviez aucune confirmation de réception de la part du fabricant.

Demande B4 : Je vous demande de disposer, pour chaque source scellée reprise, d'un document du fabricant confirmant la reprise de la source.

C. Observations

C.1 : Ajout d'un modèle de source

Les inspecteurs ont noté qu'une modification de votre autorisation concernant l'ajout d'un modèle de source est en projet.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points sous deux mois, sauf indication contraire dans le corps de cette lettre. Pour les engagements que vous seriez amenés à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
l'adjointe au directeur du transport et des sources,**

Sylvie RODDE